



## **Le Service Funéraire**

Siège social : 181 avenue Berthelot – 69007 Lyon  
Société Publique Locale au capital de 2 048 000 euros

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RSM Rhône-Alpes**

2 bis, rue Tête d'Or  
69006 LYON  
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **Le Service Funéraire**

Siège social : 181 avenue Berthelot – 69007 Lyon  
Société Publique Locale au capital de 2 048 000 euros

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Le Service Funéraire,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Service Funéraire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « Autres informations » dans « les Faits caractéristiques » et « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant le nouvel inventaire des immobilisations mises en concession.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Provisions pour risques et charges

Comme mentionné dans l'annexe, la société publique locale constitue des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 4 juin 2025

Le commissaire aux comptes

**RSM Rhône-Alpes**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Lyon-Riom



**Evelyne CHANSAVANG**

## **Bilan (Actif - Passif)**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/24</b>	<b>Net au 31/12/23</b>
<b>ACTIF</b>				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 825	7 825		
Fonds commercial (1)	42 000		42 000	42 000
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	167 980	121 946	46 034	48 965
Autres immobilisations corporelles	16 844 110	9 712 399	7 131 711	5 584 241
Immob. en cours / Avances & acomptes	10 244		10 244	89 850
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	153		153	
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 879		14 879	17 350
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>17 087 191</b>	<b>9 842 171</b>	<b>7 245 020</b>	<b>5 782 406</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	165 620	18 338	147 282	159 321
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 402 312	42 042	1 360 270	1 283 456
Fournisseurs débiteurs	12 887		12 887	10 703
Personnel	1 735		1 735	89
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 200		16 200	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	26 252		26 252	36 093
Autres créances	4 622		4 622	11 248
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 079		2 079	79 697
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 197 192		3 197 192	1 234 909
Charges constatées d'avance	8 338		8 338	6 918
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 837 236</b>	<b>60 379</b>	<b>4 776 856</b>	<b>2 822 435</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 924 427</b>	<b>9 902 550</b>	<b>12 021 877</b>	<b>8 604 841</b>
(1) Dont droit au bail	42 000		42 000	
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)	68 456		68 456	



## **Bilan (Actif - Passif)**

	<b>Net au 31/12/24</b>	<b>Net au 31/12/23</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	2 048 000	2 048 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 171	7 171
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-57 248	-451 177
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>432 105</b>	<b>393 930</b>
Subventions d'investissement	1 634 698	
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 064 727</b>	<b>1 997 924</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 659 416	3 963 325
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>4 659 416</b>	<b>3 963 325</b>
Provisions pour risques	123 203	191 610
Provisions pour charges	993 981	682 211
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 117 184</b>	<b>873 821</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	512 578	605 751
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800 687	453 094
Dettes fiscales et sociales	577 090	495 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	290 194	215 102
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (1)</b>	<b>2 180 550</b>	<b>1 769 771</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 021 877</b>	<b>8 604 841</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	417 663	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1762 887	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crééditeurs de banque	150	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## **Compte de résultat**

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	1 518 163	1 535 696
Production vendue	5 429 621	5 084 083
Subventions d'exploitation	1 074	6 000
Autres produits	152 708	187 588
<b>Total</b>	<b>7 101 566</b>	<b>6 813 367</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	343 730	338 311
Variation de stock (m/ses)	11 888	639
Achats de m.p & aut.approv.	97 843	44 805
Autres achats & charges externes	2 176 834	2 133 383
<b>Total</b>	<b>2 630 296</b>	<b>2 517 137</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>4 471 270</b>	<b>4 296 230</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	58 225	70 629
Salaires et Traitements	2 111 452	2 113 434
Charges sociales	1 012 219	921 935
Amortissements et provisions	481 129	274 348
Autres charges	217 497	267 831
<b>Total</b>	<b>3 880 522</b>	<b>3 648 177</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>590 749</b>	<b>648 053</b>
Produits financiers	32 539	13 601
Charges financières	6 517	7 574
<b>Résultat financier</b>	<b>26 022</b>	<b>6 027</b>
Opérations en commun	-311 769	-328 013
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>305 002</b>	<b>326 067</b>
Produits exceptionnels	127 960	89 634
Charges exceptionnelles	17 057	21 771
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>110 903</b>	<b>67 863</b>
Impôts sur les bénéfices	-16 200	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>432 105</b>	<b>393 930</b>



## **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SA Le Service Funéraire S.P.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 12 021 877 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 432 105 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les intérêts sur emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 30 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 6 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## **Règles et méthodes comptables**

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Engagement de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Convention Collective : Pompes Funèbres

La société n'a pas constaté de provision ni souscrit d'assurance garantissant ce passif latent.



## **Faits caractéristiques**

### **CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de la Ville de Lyon (le délégant) ainsi que diverses communes ont constitués, en octobre 2016, une société publique locale "POLE FUNERAIRE PUBLIC - METROPOLE DE LYON" (le délégataire), ayant pour objet la gestion du service extérieur des Pompes Funèbres.

Jusqu'en octobre 2016 et depuis 2006, ce service était géré par une Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En application des dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a décidé de confier à la SPL "POLE FUNERAIRE PUBLIC - METROPOLE DE LYON", dont il est le principal actionnaire :

1. La gestion du service extérieur des Pompes Funèbres,
2. La gestion du Crématorium de Lyon sis au cimetière de la Guillotière à Lyon,
3. La gestion du centre funéraire de Lyon et du centre funéraire de Villeurbanne,
4. La prestation de reprises de concessions échues ou abandonnées.

et ce pour une durée de 5 ans.

En contrepartie, le délégataire reverse au délégant une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable déterminée en fonction des performances économiques de la structure chaque fin d'année.

Outre Lyon et Villeurbanne au travers du PFIAL, le POLE FUNERAIRE PUBLIC bénéficie également de DSP (Délégation de service public) de la part des communes suivantes :

Bron,  
Corbas,  
Rillieux,  
Tassin,  
Oullins.

En décembre 2021, un avenant au contrat de délégation de service public avait été établi et prolongait le contrat pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

En Novembre 2023, cette convention a fait l'objet d'une nouvelle prorogation pour une durée de 8 années. Ce contrat a pris fin au 31/12/2024.

### **TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION**

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'une provision pour renouvellement comptabilisée au passif du bilan. En contrepartie, une dotation est comptabilisée au niveau du résultat courant (opération mise en commun). Sur l'exercice 2024, cette dotation représente 312 K€.

### **AUTRES INFORMATIONS :**

Un nouvel inventaire des immobilisations mises en concession par le PFIAL a été transmis au POLE FUNERAIRE PUBLIC courant 2024. Afin d'être en accord avec ce nouvel état, des ajustements ont été comptabilisés au 31/12/2024, à savoir :  
=> remise à niveau du montant des immobilisations brutes pour 6.3 M€ (le compte 220000 passe ainsi de 7.1 M€ à 13.4 M€)  
=> remise à niveau du montant des amortissements desdites immobilisations pour 5.7 M€ (le compte 282000 passe de 3.1 M€ à 8.8 M€)



## **Faits caractéristiques**

### **NOUVEAUX CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

Après avoir transféré la compétence du service extérieur des pompes funèbres et la gestion de la chambre funéraire et du Crématorium de Lyon au syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) entre 2006 et 2024, les villes de Lyon et Villeurbanne ont décidé de reprendre lesdites compétences à compter du 1er janvier 2025 et de prononcer la dissolution du syndicat, au 31 décembre 2024.

Elles ont, par ailleurs, décidé de confier à la SPL "Pôle Funéraire Public" la gestion du service extérieur des pompes funèbres.

Deux nouveaux contrats de concession (ville de Lyon et ville de Villeurbanne) entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 15 années (échéances au 31 décembre 2039).

Les biens mis à disposition par les autorités concédantes (Lyon et Villeurbanne) au concessionnaire (SPL) ont été arrêtés sur la base d'un inventaire contradictoire pour les valeurs nettes comptables au 31/12/2020.



## **Notes sur le bilan**

### **Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	49 825			49 825
Immobilisations corporelles	9 613 548	7 696 053	287 266	17 022 335
Immobilisations financières	17 350	153	2 471	15 031
<b>Total</b>	<b>9 680 723</b>	<b>7 696 206</b>	<b>289 737</b>	<b>17 087 191</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	7 825			7 825
Immobilisations corporelles	3 890 491	6 140 825	196 971	9 834 346
<b>Total</b>	<b>3 898 316</b>	<b>6 140 825</b>	<b>196 971</b>	<b>9 842 171</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>7 245 020</b>

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	42 000			42 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 825			7 825
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>49 825</b>			<b>49 825</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	150 439	19 664	2 123	167 980
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 023 834	1 269 347	175 054	3 118 127
- Matériel de transport	131 212	1 920	18 190	114 942
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 159	5 657	2 049	151 766
- Emballages récupérables et divers	7 070 054	6 389 221		13 459 275
- Immobilisations corporelles en cours	89 850	10 244	89 850	10 244
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 613 548</b>	<b>7 696 053</b>	<b>287 266</b>	<b>17 022 335</b>
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés		153		153
- Prêts et autres immobilisations financières	17 350		2 471	14 879
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17 350</b>	<b>153</b>	<b>2 471</b>	<b>15 031</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 680 723</b>	<b>7 696 206</b>	<b>289 737</b>	<b>17 087 191</b>



## **Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 696 053		7 696 206
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>7 696 053</b>	<b>153</b>	<b>7 696 206</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		287 266		289 737
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>287 266</b>	<b>2 471</b>	<b>289 737</b>

### **Immobilisations corporelles**

Conformément aux articles L.2223.19 et L.2223.40 du Code Général des collectivités territoriales, le POLE FUNERAIRE PUBLIC DE LA METROPOLE DE LYON, délégataire du service public du service extérieur des Pompes Funèbres s'est vu mettre à sa disposition un certain nombre de locaux d'exploitation utiles à son activité, à savoir :

1. Le centre funéraire de Lyon avenue Berthelot et dépendances dont la chambre funéraire,
2. Le centre funéraire de Villeurbanne rue du Cimetière,
3. Le crématorium de Lyon, rue Pierre Delore,
4. Des locaux techniques

Le tout pour un montant total évalué dans le contrat de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC de 7 514 092 €

Par ailleurs, il lui a été également mis à disposition divers mobiliers pour un montant de 202 529 €.

L'ensemble de ces immobilisations ont été portés à l'actif du bilan par la contrepartie au passif dans la rubrique AUTRES FONDS PROPRES.

Ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement direct sans passer par le compte de résultat pour 193 057.73 € pour l'année civile 2021.

En juin 2022, la valeur des immobilisations mises en concession a été actualisée par le PFIAL.

En conséquence, la valeur des immobilisations mises en concession au 31/12/2021 a été ajustée dans les comptes en date du 01/01/2022.

Les ajustements sont les suivants :



## **Notes sur le bilan**

Valeur brute des immobilisations : 7 070 K€ (7 717 K€ au 31/12/2021)  
 Valeur nette des immobilisations : 4 156 K€ (6 712 K€ au 31/12/2021)  
 Valeur des amortissements cumulés : 2 914 K€ (1 005 K€ au 31/12/2021).

Au cours de l'exercice 2024, un nouvel inventaire des immobilisations mises en concession a été transmis par le PFIAL.  
 En conséquence, la valeur des immobilisations mises en concession au 31/12/2024 a été ajustée dans les comptes en date du 31/12/2024.

Les ajustements sont les suivants :

Valeur brute des immobilisations : 13 459 K€ (7 070 K€ au 31/12/2023)  
 Valeur nette des immobilisations : 4 659 K€ (3 963 K€ au 31/12/2023)  
 Valeur des amortissements cumulés : 8 800 K€ (3 107 K€ au 31/12/2023).

### **Amortissements des immobilisations**

	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminutions</b>	<b>A la fin de l'exercice</b>
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 825			7 825
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 825</b>			<b>7 825</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 474	22 596	2 123	121 946
- Installations générales, agencements aménagements divers	498 309	391 280	175 054	714 534
- Matériel de transport	68 874	18 346	18 190	69 031
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	115 106	15 474	1 604	128 976
- Emballages récupérables et divers	3 106 729	5 693 130		8 799 859
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 890 491</b>	<b>6 140 825</b>	<b>196 971</b>	<b>9 834 346</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 898 316</b>	<b>6 140 825</b>	<b>196 971</b>	<b>9 842 171</b>



## **Notes sur le bilan**

Les opérations s'analysent comme suit :

	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		6 140 825	6 140 825
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>		<b>6 140 825</b>	<b>6 140 825</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		196 971	196 971
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>196 971</b>	<b>196 971</b>



## **Notes sur le bilan**

### **Actif circulant**

#### **Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 487 224 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 879		14 879
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 402 312	1 333 856	68 456
Autres	61 696	61 696	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 338	8 338	
<b>Total</b>	<b>1 487 224</b>	<b>1 403 890</b>	<b>83 335</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### **Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Clients - Factures à établir	150 284
Rabais, remises, ristournes à obten	10 616
Produits à recevoir	4 622
Banque - intérêts courus à recevoir	9 694
<b>Total</b>	<b>175 216</b>



## **Notes sur le bilan**

### **Capitaux Propres**

#### **Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 2 048 000,00 euros décomposé en 51 200 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	<b>Titres au début d'exercice</b>	<b>Titres créés</b>	<b>Titres remboursés</b>	<b>Titres en fin d'exercice</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	51 200			51 200
<b>TOTAL</b>	<b>51 200</b>			<b>51 200</b>

Décision de l'assemblée générale du 28/05/2024.

#### **Affectation du résultat**

	<b>Montant</b>
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-451 177
Résultat de l'exercice précédent	393 930
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-57 248</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-57 248
<b>Total des affectations</b>	<b>-57 248</b>



## **Notes sur le bilan**

Tableau de variation des capitaux propres

	<b>Solde au 01/01/2024</b>	<b>Affectation des résultats</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>
Capital	2 048 000				2 048 000
Réserve légale	7 171				7 171
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	-451 177 393 930	-57 248 -393 930	-57 248 432 105	-451 177 393 930	-57 248 432 105
Subvention d'investissement			1 700 000	65 302	1 634 698
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>1 997 924</b>	<b>-451 177</b>	<b>2 074 857</b>	<b>8 054</b>	<b>4 064 727</b>



## **Notes sur le bilan**

Tableau des provisions pour risques et charges

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises utilisées de l'exercice</b>	<b>Reprises non utilisées de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Litiges	104 000	8 000	80 000		32 000
Garanties données aux clients					
Perdes sur marchés					
Amendes et pénalités					
Perdes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations	682 211	311 769			993 981
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	87 610	3 593			91 203
et charges					
<b>Total</b>	<b>873 821</b>	<b>323 362</b>	<b>80 000</b>		<b>1 117 184</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		8 000	80 000		
Financières					
Exceptionnelles		3 593			



## **Notes sur le bilan**

### **Dettes**

#### **Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	150	150		
- à plus de 1 an à l'origine	512 428	94 765	343 645	74 018
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800 687	800 687		
Dettes fiscales et sociales	577 090	577 090		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	290 194	290 194		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 180 550</b>	<b>1 762 887</b>	<b>343 645</b>	<b>74 018</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	93 082			
(**) Dont envers les associés				

#### **Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Factures non parvenues	219 166
Intérêts Courus sur Emprunts	608
Intérêts courus à payer	150
Dettes prov. congés payés et RTT	177 048
Autres charges à payer (personnel)	62 180
Dettes provisionnées CET	17 498
Charges sur congés à payer	68 072
Organismes - Autres charges à payer	8 943
Charges sociales sur CET	7 364
Etat - Autres charges à payer	4 744
<b>Total</b>	<b>565 774</b>



## **Notes sur le bilan**

### **Comptes de régularisation**

---

#### **Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance		8 338	
<b>Total</b>	<b>8 338</b>		



## **Notes sur le compte de résultat**

### **Chiffre d'affaires**

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Ventes de marchandises	1 518 163
Prestations de services	5 429 621
<b>TOTAL</b>	<b>6 947 784</b>

### **Charges et produits d'exploitation et financiers**

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### **Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 12 617 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### **Charges et Produits exceptionnels**

#### Résultat exceptionnel

##### Opérations de l'exercice

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Pénalités, amendes fiscales et pénales	240	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 341	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	445	
Autres charges	3 437	
Provisions pour risques et charges	3 593	
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 500
Subventions d'investissement virées au résultat		65 302
Autres produits		51 158
<b>TOTAL</b>	<b>17 057</b>	<b>127 960</b>



## **Autres informations**

### **Evènements postérieurs à la clôture**

Postérieurement à la clôture, l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 février 2025 a décidé dans une première résolution de modifier la dénomination de la société ; la nouvelle dénomination est désormais : "Le Service Funéraire S.P.L"

### **Effectif**

Effectif moyen du personnel : 56 personnes dont 3 handicapés.

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition</b>
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés	22	
Ouvriers	4	
<b>Total</b>	<b>56</b>	

### **NOTES SUR L'EFFECTIF**

Outre le personnel employé directement par le POLE FUNERAIRE pour l'exercice de son activité, environ 6 personnes statutairement fonctionnaire sont mises à disposition et refacturées mois par mois par leur tutelle.



## **Autres informations**

### **Engagements financiers**

#### **Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	11 359
Engagements de crédit-bail immobilier	
Locations de véhicules	71 931
Location ERP	6 445
Locations matériels	846
Autres engagements donnés	79 222
<b>Total</b>	<b>90 581</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



## **Autres informations**

### **Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outilage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>			<b>52 900</b>	<b>30 417</b>	<b>83 317</b>
Cumul exercices antérieurs			32 985	21 292	54 277
Dotations de l'exercice			10 580	6 083	16 663
<b>Amortissements</b>			<b>43 565</b>	<b>27 375</b>	<b>70 940</b>
Cumul exercices antérieurs			40 443	23 310	63 753
Exercice			8 205	6 660	14 865
<b>Redevances payées</b>			<b>48 648</b>	<b>29 970</b>	<b>78 618</b>
A un an au plus			6 848	3 330	10 178
A plus d'un an et cinq ans au plus			345		345
A plus de cinq ans					
<b>Redevances restant à payer</b>			<b>7 192</b>	<b>3 330</b>	<b>10 522</b>
A un an au plus			264	308	572
A plus d'un an et cinq ans au plus			265		265
A plus de cinq ans					
<b>Valeur résiduelle</b>			<b>529</b>	<b>308</b>	<b>837</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>			<b>9 522</b>	<b>6 660</b>	<b>16 182</b>

### **Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 76 981 euros  
 Ventilation de l'engagement par catégorie :

- Les non cadres représentent 57 842 € soit 75 %
- Les cadres représentent 19 139 € soit 25 %

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

